

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2014 A 20H00

L'an deux mil quatorze, le dix sept septembre à vingt heures ,

Le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Serge POINTEAU.

Date de la Convocation et d'affichage : **11/09/2014**

Présents : MM. POINTEAU Serge – MEIGNAN Roland – GUENERY Sandrine - BELLEY Fabien – BORDEAU Dominique – LANDAIS Linda – LAUNAY André – ROUEIL Samuel -TOURATIER Tony – DURAND Katia

Secrétaire : M.TOURATIER Tony

Excusé(es) : FERRE Sylvie

1. Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2014

Le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative du budget n°1 – Délibération n°52-2014

Suite aux observations faites sur le budget communal 2014 par le trésorier : Opérations d'ordre déséquilibrées et prévisions d'amortissement différentes du module inventaire et des achats prévus en investissement, le maire propose de modifier le budget de la façon suivante :

<u>Investissement dépenses</u>	BP	DM
Acquisition de matériel Cpte 2158/85	0	+ 3500
Bâtiments communaux Cpte 2158/99	5815.83	+ 1500
Aménagement du bourg Cpte 203/103	6000	- 5000
Terrains nus (Vente Lesage) Cpte 2111	0	+2500
Réseaux de voirie Cpte 2151	15000	- 2500
<u>Investissement recettes</u>		
Cpte 021 Virement de la section fonctionnement Chapitre 040 Réseaux assainissement Cpte 281532	43544.47	- 3898.48
	5095.52	+ 3898.48
<u>Fonctionnement dépenses</u>		
Cpte 042 Amortissement 681 Cpte 023 Virement à la section investissement Cpte 011 Charges à caractère général Fournitures non stockables 6061	43544.47	- 3898.48
	4500	+ 1000
Combustibles 60621	7500	+ 1000

Services extérieurs		
Cpte 61		
Bâtiments		+ 1000
61522	2000	
<u>Fonctionnement recettes</u>		
Travaux en régie		
Cpte 042		
72	1000	+ 3000

DECISION : Le conseil municipal, après délibération, accepte la proposition de modification du budget telle qu'elle a été présentée ci-dessus par le maire

3. Demande de remboursement de frais d'avocat et d'huissier – Délibération n°53-2014

Le Maire a sollicité un huissier de justice pour procéder à un procès-verbal de constat d'affichage des mentions obligatoires du permis d'aménager le lotissement de la rue Creuse. Il a par ailleurs fait appel à la société d'avocats PUBLI-JURIS, pour la rédaction d'un mémoire suite au recours en annulation contre l'arrêté du Maire en date du 18/03/2014 accordant le permis d'aménager le dit lotissement.

Ces actes s'élèvent à :

348.13 € pour le constat d'huissier
2014.32 € pour le mémoire de la société d'avocats.

L'assurance GROUPAMA, dans le cadre du contrat VILLASUR, peut prendre en charge ces frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à payer ces factures et à solliciter auprès de l'assurance Groupama, la prise en charge financière des frais d'Huissier et d'avocat dans le cadre de la protection juridique des communes, inclu dans le contrat VILLASSUR.

4. Acquisition foncière – Délibération n°54-2014

Le conseil municipal a la possibilité d'acquérir une partie de terrain sis 1 route de Saint Gault appartenant aux consorts LESAGE. Une zone d'aménagement différée a été créée permettant à la commune d'exercer son droit de préemption à l'intérieur d'une zone dont la propriété des consorts LESAGE fait partie. Cette portion de terrain permettrait d'effectuer une liaison entre le chemin pédestre de la rue Creuse et la mairie.

Si le conseil municipal décide d'acquérir cette réserve foncière, il convient également de délibérer sur la division parcellaire qui en résulte et les frais de bornage afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir 25 m² d'une parcelle du terrain des consorts LESAGE cadastrée n°D n°719 et 722 pour un prix de 1,50 m² soit 37,50 € plus les frais d'acte s'élevant à 900 € auxquels s'ajoutent les frais de bornage pour un montant de 285 € HT (ces derniers frais étant pris en charge pour moitié par M. et Mme LESAGE).

5. Etat d'avancement du lotissement de la Rue Creuse

Le maire fait part au conseil municipal qu'il souhaiterait la création d'une commission pour l'aménagement du lotissement.

Le conseil émet un avis favorable à cette création.

6. Renouvellement adhésion au SIVU Anim'jeunesse Délibération n°55-2014

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion au Sivu Anim'jeunesse pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Certaines communes adhérentes du SIVU ont décidé de se retirer.

Le conseil municipal décide d'adhérer au SIVU pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2015, sous réserve que le nombre de communes adhérentes soient suffisant pour assurer le bon fonctionnement financier du syndicat.

7. Révision des baux locatifs

Un bilan sur les loyers des logements communaux a été présenté par le maire aux conseillers municipaux.

8. Devis d'achat d'un réfrigérateur pour la Halle

Un devis d'achat d'un réfrigérateur pour la Halle a été sollicité auprès de deux fournisseurs. Un seul a été transmis à la mairie. Ce dossier est reporté à la prochaine réunion du conseil municipal.

9. Devis d'achat d'un panneau d'affichage pour la Halle

Aucun devis n'ayant été reçu, ce dossier sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

10. Questions diverses

Le maire donne connaissance au conseil municipal de la note d'information NOR/INTB1417521C du ministre de l'intérieur du 22 juillet 2014 relative à l'organisation du vote pour le renouvellement des représentants des communes au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale. Les sièges des représentants titulaires sont répartis : 7 sièges pour les représentants des communes de moins de 20 000 habitants et 7 sièges pour les communes de 20 000 habitants et plus. Les électeurs votent par correspondance, chaque électeur ne dispose que d'une seule voix, le vote est personnel et le maire ne délègue son droit de vote, même à un adjoint ou un conseiller municipal de sa commune.

Compte-rendu commission voirie, chemins pédestres : Roland MEIGNAN, 1^{er} adjoint et rapporteur de la commission rend compte au conseil municipal des travaux de voirie effectués par l'entreprise LEGENDRE de Cosmes.

Opération argent de poche : Huit jeunes de la commune ont participé à l'opération. Ils ont procédé au montage et à l'installation de six pontons aux étangs. Les pêcheurs sont satisfaits de ces travaux et sollicitent à présent que sur les pontons réservés aux personnes à mobilité réduite, soient installées des barres, identiques à celles montées sur les nouveaux pontons, pour tenir les gaules.

Le maire précise qu'au cours de la semaine passée, une carpe de 10 kg a été pêchée et remise à l'eau ensuite.

Le maire informe le conseil municipal que le rendez-vous avec M. et Mme de La Motte, fixé au samedi 06 septembre a été annulé. Le maire souhaitait un entretien à la mairie et M. de La Motte a refusé le souhaitant au Manoir de la Girouardière.

Prévision de réunion de la commission fleurissement : mardi 23 septembre à 18H30

Prévision de réunion de la commission communication : jeudi 09 octobre à 20H00

Le conseil municipal demande que les associations communales soient contactées afin de répertorier les demandes d'utilisation de la salle communale.

Prévision de réunion de la commission aménagement et loisirs communaux : jeudi 02 octobre à 20H00

Prévision réunion commission bâtiments : jeudi 16 octobre à 19H00

Prévision de réunion du conseil municipal : jeudi 30 octobre à 20H00

L'association Les Anges des Motards organise sa deuxième randonnée annuelle, dimanche 26 octobre. A cet effet elle sollicite l'autorisation de faire une halte sous la Halle, au cours de l'après-midi. La Halle étant libre, le conseil municipal donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, M. POINTEAU clôt la séance à 22 heures 40.